



Fait à Strasbourg, le 2 avril 2012

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°57

Classement en réserve naturelle régionale du Bastberg à Bouxwiller (Bas-Rhin)

Réunion du 9 février 2012, point 6

La demande

Contexte Le Conseil régional d'Alsace projette de doter le lieu-dit du Bastberg à Bouxwiller (Bas-Rhin) d'un statut de Réserve Naturelle Régionale (RNR) afin d'assurer une protection pérenne des milieux naturels de ces collines. Cette décision concerne un espace qui bénéficiait du statut de Réserve Naturelle Volontaire Agréée (RNVA).

Du fait de plusieurs caractéristiques géologiques, géomorphologiques, édaphiques et climatiques, ainsi que d'une gestion spécifique, cette colline au substrat calcaire présente une vaste étendue de pelouse sèche calcicole, en mosaïque avec des faciès d'emboisement plus ou moins évolués, abritant une biodiversité xérophile et calcicole remarquable.

Le projet concerne 6,45 ha de terrains appartenant en intégralité à la commune de Bouxwiller et loués au Conservatoire des Sites Alsaciens depuis 1985.

L'avis du CSRPN est requis en application des articles L332-2 et L332-31 du Code de l'Environnement.

Questions posées

Les questions suivantes sont posées au CSRPN :

- **les enjeux concernant le site visé ont-ils été correctement identifiés et évalués ?**
- **ces enjeux justifient-ils la création d'une réserve naturelle régionale ?**

si oui,

- **le périmètre proposé est-il cohérent ?**
- **le projet de règlement est-il de nature à assurer une protection adaptée aux enjeux de préservation du patrimoine écologique du site?**



- **le projet de composition du comité consultatif est-il adapté aux enjeux du site ?**

Attendus

Le CSRPN prend en compte les éléments suivants :

- la fiche de présentation de la demande intitulée « Réserve Naturelle Régionale – BASTBERG A BOUXWILLER - Transformation de l'ex-RNVA en RNR »,
- les projets de règlement et de composition du comité consultatif,
- la carte du périmètre proposé au classement et le plan cadastral associé, comprenant la localisation du plateau sommital où sont autorisées les manifestations suivantes : feu de la Saint-Jean, nuit des étoiles.
- le courrier de la commune de Bouxwiller demandant le classement en réserve naturelle régionale adressé au Président de la Région Alsace le 10 janvier 2012,
- la carte du périmètre d'étude d'un futur projet d'extension de la réserve,
- les interventions lors de la réunion du 9 février 2012 de Luc DIETRICH et de Michel DUROUSSEAU, respectivement coordinateur de la mission « réserves naturelles régionales » et directeur du Conservatoire des Sites Alsaciens, invités à titre d'experts et de Christian DRONNEAU, représentant la Région Alsace.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **les enjeux de protection sont correctement identifiés, mais l'argumentation qui en découle, visant à justifier le classement de ce site d'intérêt majeur, est à développer ;**
- **le projet de réserve naturelle régionale est justifié sur le site visé ;**
- **l'exclusion du périmètre proposé au classement d'une enclave en raison des activités de parapente n'est pas pertinente ;**
- **le projet de règlement est adapté à la conservation du patrimoine écologique des lieux, à l'exclusion de son article 18 qui prévoit le maintien de l'autorisation des trois manifestations suivantes : feu de la St Jean, marche populaire, et nuit des étoiles. Ces manifestations constituent des sources potentielles de dégradations du milieu sur le plateau sommital et les abords des chemins ;**
- **la composition du comité consultatif proposé est adaptée aux enjeux du site.**

Sur l'opportunité d'un projet d'extension tel que figurant sur les éléments cartographiques :

- **les environs du projet de RNR enrichissent l'intérêt écologique du site et l'extension envisagée dans un second temps à la partie sommitale boisée du Bastberg et aux vergers attenants est pertinente.**



Recommandations

Le CSRPN assortit cet avis des recommandations suivantes :

- renforcer et rendre plus pédagogique l'argumentation de la fiche de présentation, notamment à des fins de communication, par exemple, en situant l'importance de ce site pour la conservation de ces milieux au niveau régional ;
- définir dans le règlement et sur le plan cadastral un point précis du plateau sommital pour l'implantation éventuelle d'un bûcher de la St Jean.
- informer et sensibiliser les habitants de Bouxwiller et des communes voisines au sujet de la réserve, dans les bulletins communaux, dans les écoles, etc.
- corriger les erreurs de rédaction de la fiche de présentation.

